



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques du  
Val de Marne**  
Pôle Gestion Publique – Division Domaine  
Pôle Evaluation Domaniale  
1, place du Général Pierre Billotte  
94040 Créteil Cedex  
Mél. : ddvip94.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Catherine LAMURE  
Téléphone : 01 43 99 37 84  
Nos Réf. : 2024-94022-43420  
Réf DS : 18256554

COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI

A L'ATTENTION DE RAOUF HAMDANI

PLACE GABRIEL PERI

94603 CHOISY-LE-ROI

Créteil, le 2 juillet 2024

Objet: Lettre valant avis du domaine : prorogation de l'avis du domaine n°2023-94022-12430 du 30 juin 2023

Monsieur,

Par saisine du 7 juin 2024 via la plateforme « Démarches Simplifiées », vous demandez la prorogation de l'avis relatif à l'évaluation de locaux d'activité édifiés sur la parcelle cadastrée section AG n°90 d'une superficie totale de 1.713 m<sup>2</sup>, située 108 avenue d'Alfortville à Choisy-le-Roi (94600) que vous projetez de céder, avis rendu le 30 juin 2023 (référence 2023-94022-12430) pour une durée de 12 mois.

Par l'avis mentionné ci-avant, la valeur vénale du bien avait été estimée à 566.000€ HT/HD.

Par courriel du 26 juin 2024, vous précisez que les conditions matérielles, juridiques et financières de l'opération sont restées inchangées depuis l'évaluation ci-avant.

Compte tenu de ce contexte, la durée de validité de cet avis est prorogée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du service du Domaine s'avérerait nécessaire, si l'opération n'était pas réalisée dans le délai imparti, ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient appelées à changer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice départementale des Finances Publiques  
et par délégation,

  
Catherine LAMURE

Inspectrice divisionnaire des Finances publiques

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240930-DEL-24-100-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024